



COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION

RÉUNION DU 9 FEVRIER 2026

Présents : Mme Gontarczyk (Présidente) – Mme Bastos
M Le Nagard – M Joseph – M Rabia – M Sénécal

Assistent : Mme Escroignard (Comité) – M Allard (CTDAP)

Excusé : M Doucara

INFORMATIONS IMPORTANTES

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueurs licenciés - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U 6 – U7] – [U8 – U9] – [U10 – U11] – [U12 – U13]

RAPPEL

Toutes les feuilles de plateaux et feuilles de présence des clubs doivent être déposées dans FAL.

Aucun document ne doit être envoyé par courrier, mail ou déposé au DVOF. La commission ne pourra plus prendre en compte ces documents.

En cas de non-respect de ces consignes les clubs s'exposent à une amende après 2 appels dans les PV de la commission.

La commission rappelle aux clubs de bien respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis soir à partir de 18 h 00, nous vous demandons d'adresser vos mails ou fax avant 16 h 00, pour être traités le soir même.





INFORMATION

Rappel Article 13 du Règlement Sportif :

Tout manquement aux dispositions du Règlement Sportif pourra faire l'objet d'une sanction prévue à l'article 200 des Règlements Généraux ou à l'article 2 de l'annexe 2 des Règlements Généraux. L'équipe pour laquelle il est constaté une ou plusieurs non-utilisations et/ou non-transmission de la F.M.I. est considérée responsable et est soumise au barème de sanctions défini ci-dessous :

- En cas de 1ère non-utilisation (ou non-transmission) : avertissement
- En cas de 2ème non-utilisation (ou non-transmission) : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
- En cas de 3ème non-utilisation (ou non-transmission) et plus :
 - En critérium : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
 - En championnat : match perdu par pénalité à l'équipe fautive, l'équipe adverse conservant le bénéfice des points et des buts acquis sur le terrain
 - En coupe : match perdu à l'équipe fautive, l'équipe adverse étant qualifiée pour la suite de la compétition. L'équipe est considérée « responsable de la non-utilisation / non-transmission de la FMI » si elle ne respecte pas les règles d'utilisation définie dans la présente annexe du Règlement Sportif portant sur le règlement sur la Feuille de Match Informatisée.

COURRIERS DES CLUBS

ARGENTEUIL FC : Mail du 08 02 26

Pris note de votre information concernant la rencontre de critérium U11 poule D à l'ADAMOIS OL du 07/02/26. La commission interroge le club de l'ADAMOIS OL.

ARRONVILLE FC : Mail du 08 02 26

Pris note de votre interrogation concernant le prochain plateau U6/U7. Effectivement en début de saison il était programmé le 14/02. Suite à la tenue des Challenges U10 & U11 le 14/02, la commission a reporté ce plateau au 21/02 afin d'avoir des terrains disponibles en quantité suffisante.

DOMONT FC : Mail du 06 02 26

Pris note de votre interrogation concernant l'amende pour forfait non avisé sur centre du Festival Foot U13. Après vérification la commission annule l'amende suite erreur administrative.

FONTENAY FC : Mail du 05 02 26

Pris note de votre interrogation concernant le prochain plateau U6/U7. Effectivement en début de saison il était programmé le 14/02. Suite à la tenue des Challenges U10 & U11 le 14/02, la commission a reporté ce plateau au 21/02 afin d'avoir des terrains disponibles en quantité suffisante.

FONTENAY FC : Mail du 06 02 26

Pris note de la fermeture de vos installations par arrêté municipal les 07 & 08/02/26

FONTENAY FC : Mail du 06 02 26

Pris note du forfait non avisé de vos équipes sur le centre du plateau U8 du 07/02/26 à VIARMES ASNIERES OL

FRETTOISE ES : Mail du 07 02 26

Pris note du forfait non avisé de vos équipes sur le centre du plateau U8 du 07/02/26 à MERY MERIEL FC.



**GARGES FCM : Mail du 05 02 26**

Pris note de votre réponse concernant l'appel de feuille de match. Un relevé des FMI du week-end non transmises est établi chaque lundi matin. Les premiers appels sont donc indiqués dans le PV du soir et n'ayant reçu aucune feuille de match papier depuis ou mail indiquant la transmission tardive, un 2^{ème} appel est effectué systématiquement dans le PV suivant. La commission n'a pas le temps matériel de vérifier chaque jour si les FMI sont transmises au cours de la semaine.

GARGES FCM : Mail du 09 02 26

Pris note de votre réponse concernant l'appel de FM de la rencontre U12 Avenir du 24/01/26. La commission vous rappelle qu'en cas de problème avec la FMI, une feuille de match papier doit obligatoirement être complétée avant le début de la rencontre et non une semaine voire 2 semaines après. La commission maintient l'amende pour non-réception de feuille de match complète

GONESSE RC : Mail du 09 02 26

Pris note du problème rencontré avec la FMI sur le match n° 55379561 – critérium U11 Série 2 poule F.

HERBLAY ES : Mail du 06 02 26

Pris note de votre interrogation concernant les documents du Festival Foot U13. La commission vous confirme que seuls les centres recevant la compétition sont destinataires des documents. Les clubs visiteurs peuvent contacter le club où ils doivent se déplacer pour obtenir les feuilles les concernant.

MAGNY FC : Mail du 04 02 26

Pris note du forfait avisé de vos équipes sur centre du plateau U8 à VAUREAL FCM le 07/02/26

MENUCOURT AS : Mail du 05 02 26

Pris note du forfait avisé de votre équipe 2 sur match n° 55378942 - critérium U11 – série 2 poule B à ARGENTEUIL RC le 07/02/26

MENUCOURT AS : Mail du 05 02 26

Pris note du forfait avisé de vos équipes sur centre du plateau U9 à ENTENTE SSG le 07/02/26

MONTIGNY FC : Mail du 09 02 26

Pris note de votre problème rencontré avec la FMI pour votre équipe 3 sur critérium U10 – série 3 poule C à l'ENTENTE SSG du 07/02/26. Ayant déjà eu ce souci les semaines précédentes, La commission est surprise que vous n'ayez pas contacté le DVOF le jeudi ou vendredi dans la journée, lors de la récupération des rencontres hebdomadaires ? La commission attend la feuille de match papier.

PARMAIN AC : Mail du 08 02 26

Pris note de l'envoi des feuilles de présence. La commission vous rappelle que ces feuilles doivent être déposées uniquement dans FAL et non envoyées au DVOF.

SARCELLES AAS : Mail du 05 02 26

Pris note du forfait avisé de vos équipes sur centre du plateau U9 à FRANCONVILLE FC le 07/02/26

ST BRICE FC : Mail du 04 02 26

Pris note de votre demande concernant le plateau du 14/02. La commission vous rappelle que le plateau du 1' :02 est décalé au 21/02 car il y a la tenue du 2^{ème} tour des Challenges U10 & U11 le 14/02 et donc beaucoup de sites seront occupés le matin.

ST PRIX ES : Mail du 09 02 26

Pris note de votre réponse concernant l'appel de feuille de match. La commission rappelle qu'en cas de défaillance de la FMI soit avant match ou après match, lors de la transmission, une feuille de match papier doit être rédigée. Le match ayant eu lieu le 24/01, vous auriez dû contacter le club d'OSNY pour compléter la feuille de match papier dès que vous avez pris connaissance du problème. La commission regrette de n'avoir reçu aucun mail depuis le 24/01 mentionnant ces informations.



**SURVILLIERS AVENIR : Mail du 05 02 26**

Pris note du forfait avisé de vos équipes U8 sur centre du plateau à PERSAN US et vos équipes U9 sur centre du plateau à l'ADAMOIS OL le 07/02/26

SURVILLIERS AVENIR : Mail du 06 02 26

Pris note du forfait non avisé (hors délai) de votre équipe 1 sur match n° 55375405 - critérium U11 – série 1 poule A à NEUVILLE AS le 07/02/26

VALLEE DU SAUSSERON : Mail du 05 02 26

Pris note de votre impossibilité d'effectuer votre demande de report du match n° 55375808 – critérium U11 série poule B du 07/02/26 vs BRUYERES BERNES USM. La commission attend l'accord écrit du club adverse. La commission reporte le match 07/03 car l'équipe de BRUYERES BERNES a déjà un match de programmé le 21/02

VILLIERS FC : Mail du 05 02 26

Pris note de votre problématique de déplacement. La commission vous rappelle qu'en cas d'indisponibilité ou autre problème interne au club, c'est à ce dernier d'effectuer une demande de dérogation ponctuelle via Footclub afin d'avoir l'accord du club adverse. La commission attend de votre part une date en accord avec le club d'HERBLAY ES, sinon la rencontre ne sera pas reportée et votre équipe sera considérée comme forfait non avisé (hors délai)

CONVOCATION EN DISTANCIEL

Lundi 16 FEVRIER 2026 à 19h15

Le lien de connexion vous sera envoyé ultérieurement

Pour le club de **ARGENTEUIL RC**

- Mr Mourad YAHIA – Responsable Technique Jeune

Pour le club de **MENUCOURT AS**

-Mr Steve HAAS – Educateur de l'Équipe 1

A la suite de la rencontre de critérium U11 – série 2 poule A du 07/02/26

Rappel : le club a l'obligation d'informer les personnes physiques convoquées et qu'elles doivent être également munies d'une pièce d'identité ou licence dématérialisée faute de quoi, l'accès à la commission de discipline ne sera pas autorisé.

RAPPEL

Les forfaits annoncés via la messagerie officielle des clubs le jeudi midi au plus tard seront considérés comme « Forfait Avisé ». Tous ceux qui arriveraient au secrétariat du DVOF après cette date seront enregistrés comme « Forfait Non Avisé » et donc amendés.

Tous les mails envoyés directement aux clubs adverses sans mettre le DVOF en copie seront pris en compte comme « Forfaits Non Avisés et donc amendés également.

Toutes les demandes de report de matchs ou modifications d'horaires ponctuelles doivent être effectuées uniquement via FOOTCLUB. La commission ne traite que les reports de matchs dus à la fermeture des installations par arrêté municipal ou les modifications d'horaires pour la saison.





RAPPEL POUR FMI

La commission rappelle à tous les clubs de bien attribuer les identifiants à chaque éducateur en charge des équipes U10 à U13 pour permettre l'utilisation correcte de la FMI.

Ainsi tous les désagréments du samedi pour rédiger la FMI avant le début du match ne seront plus d'actualité. Il est également obligatoire pour les clubs recevant d'avoir des feuilles de match papier à disposition si un problème de tablette intervenait à la dernière minute. La feuille de match doit être complétée avant le début des rencontres.

Aucune rencontre de critérium ne doit commencer si la FMI n'a pas été effectuée auparavant ou une feuille de match papier rédigée

IMPORTANT - PLATEAUX U6/U7 – U8 & U9

La commission informe les clubs que les centres des plateaux jusqu'au 21 Février 2026, sont visibles dans FAL ou sur le site du DVOF.

Les clubs qui ne pourraient recevoir un centre sont priés d'avertir la commission au plus vite afin de pouvoir effectuer les modifications en amont.

La commission rappelle également aux clubs, afin d'éviter des déplacements inutiles, de bien vérifier leur destinations le vendredi à 14h00 car des modifications ou annulations peuvent avoir lieu jusqu'à cette date

Suite à la tenue des Challenges U10 & U11 le Samedi 14 Février 2026, le plateau U6/U7 qui était initialement prévu ce même jour a été repoté au Samedi 21 Février 2026.

MATCH REMIS AU 07/03/2026

CRITERIUM U11

VALLEE DU SAUSSERON 1 vs BRUYERES BERNES USM 1 : match n° 55375808





CHALLENGES U10 & U11

2^{ème} Tour du Samedi du 14 Février 2026

Début de la Jonglerie : 9h30 (obligatoire avant les rencontres). **Le port des protège-tibias est obligatoire pour cette épreuve de jonglerie ainsi que lors des rencontres.**

Début des rencontres : 10h00

Durée des rencontres :

Poule de 4 : 1 x 16 minutes (sans mi-temps)

Poule de 3 : 2 x 12 minutes

Les 2 premières équipes de chaque centre seront qualifiées (après vérification par la Commission Foot Animation) pour le 3^{ème} Tour qui aura lieu le Samedi 11 Avril 2026.

Les documents concernant l'organisation de ce 2^{ème} tour seront envoyés via la messagerie officielle des clubs à partir du Mardi 10 Février 2026.

Le règlement peut être consulté sur le site internet du DVOF et joint aux documents précédents.

ATTENTION : Tous les documents dûment complétés devront être réceptionnés par la commission au plus tard le **LUNDI 23 Février 2026 à 16 Heures** dernier délai sous peine de sanction (envoi par mail ou dépôt au secrétariat du DVOF – aucun envoi par voie postale)

Chaque club recevant devra s'assurer de l'envoi des pièces demandées sous peine de sanctions.

La commission demande également aux clubs recevant de conserver une copie des feuilles envoyées jusqu'à l'homologation des résultats.

La commission demande à tous les éducateurs responsables d'une équipe, de prendre toutes les feuilles en photo avant de quitter le centre en cas de réclamation ou convocation, conformément à l'article 6 du Règlement des Challenges U10 & U11

Vous pouvez retrouver toutes les informations concernant la qualification et/ou participation (ou remplacement) des joueurs ou joueuses, à l'article 7 du règlement de la Coupe du Comité U12 sur le site du DVOF (Documents puis Règlements)





Challenge U10

Centre 1 Goussainville FC 1	Centre 2 Argenteuil FC 1	Centre 3 Beaumont-Mours ENT 1	Centre 4 Cergy-Pontoise FC 1
Ermont AmS 3	Herblay ES 1	VilliersFC 2	Soisy AM FC 2
Viarmes-Asnières OL 1	Montmagny FC 2	Le Thillay ESM 1	Eragny FC 2
Montmagny FC 1	Argenteuil FC 1	Neuville AS 2	Cergy-Pontoise FC 1
Goussainville FC 1	Argenteuil FC 2	Beaumont-Mours ENT 1	Cergy-Pontoise FC 4
Centre 5 Ecoen FC 2	Centre 6 St Prix ES 1	Centre 7 Jouy FC 1	Centre 8 Franconville FC 1
Garges FCM 1	Vauréal FCM 1	Gonesse RC 1	Montmorency FC 1
Villiers FC 1	St Prix ES 1	Jouy FC 1	Sarcelles AAS 4
Ecoen FC 2	Goussainville FC 2	Ecoen FC 3	Franconville FC 1
Soisy AM FC 1	Bezons USO 1	Marcouville City CPA 1	Franconville FC 3
Centre 9 RC Argenteuil 1	Centre 10 Entente SSG 1	Centre 11 St Leu FC 2	Centre 12 Méry-Mériel FC 1
Osny FC 3	Pierrelaye FC 1	Argenteuil FC 3	Franconville FC 2
Adamois OL 1	Ermont ACF 2	St Leu FC 2	Champagne SFC 1
RC Argenteuil 3	St Brice FC 2	Ermont AmS 2	Méry-Mériel FC 1
RC Argenteuil 1	Entente SSG 1	Marcouville City CPA 2	Courdimanche AS 1
Centre 13 Pontoisienne JS 1	Centre 14 Marly ES 1	Centre 15 Sarcelles AAS 1	Centre 16 Arnouville FAS 1
Pontoisienne JS 1	Marly ES 1	Persan US 1	Arnouville FAS 1
RC Argenteuil 2	AJED 1	Groslay FC 1	Fosses FU 2
Eragny FC 1	St Brice FC 1	Sarcelles AAS 1	Garges FCM 3
Vexin As 1	St Brice FC 3	Sarcelles AAS 2	Cergy-Pontoise FC 2

Challenge U11

Centre 1 Ermont ACF 1	Centre 2 Villiers FC 1	Centre 3 Persan US 1	Centre 4 Champagne SFC 1
Soisy AM FC 2	Villiers FC 1	Sarcelles AAS 1	Ecoen FC 1
Herblay ES 2	Villiers FC 3	Sarcelles AAS 3	Champagne SFC 1
Argenteuil FC 1	St Brice FC 2	Argenteuil FC 4	Sarcelles AAS 2
Ermont ACF 1	Vauréal FCM 2	Persan US 1	Sarcelles AAS 4
Centre 5 Saint Ouen AS 2	Centre 6 Cergy-Pontoise FC 1	Centre 7 Eaubonne CSM 2	Centre 8 Groslay FC 1
Entente SSG 1	RC Argenteuil 3	Eaubonne CSM 2	Montigny FC 1
Puiseux-Louvres FC 1	Jouy FC 2	Ermont AmS 2	Groslay FC 1
Saint Ouen AS 2	Cergy-Pontoise FC 1	Entente SSG 2	Cergy-Pontoise FC 5
Goussainville FC 3	Cergy-Pontoise FC 3	Franconville FC 1	Cergy-Pontoise FC 2
Centre 9 St Brice FC 1	Centre 10 Pierrelaye FC 1	Centre 11 Osny FC 1	Centre 12 Soisy AM FC 1
St Brice FC 1	Pierrelaye FC 1	Vexin AS 1	Soisy AM FC 1
St Brice FC 3	St Ouen AS 1	Bezons USO 1	Bouffémont AC 1
Vauréal FCM 1	Montmorency FC 1	Osny FC 1	Cosmo Taverny 1
Herblay ES 1	Garges FCM 1	Osny FC 3	St Prix ES 1
Centre 13 Gonesse RC 1	Centre 14 Ezanville US 1	Centre 15 AJED 1	Centre 16 Eragny FC 1
Goussainville FC 1	Ezanville US 1	AJED 1	Eragny FC 1
Marly ES 1	Eragny FC 2	RC Argenteuil 1	Eragny FC 3
Cormeillais ACS 2	Cergy-Pontoise FC 4	Montmagny FC 1	Courdimanche AS 1
Gonesse RC 1	Villiers FC 2	Ermont AmS 3	Cormeillais ACS 1





1^{er} APPEL FEUILLES DE CENTRES

COUPE DU COMITE U12

Conformément à l'article 6 du Règlement de la Coupe du Comité U12, la commission rappelle que toutes les équipes présentes qui n'enverront pas leur feuille de présence et de jonglerie, seront disqualifiées.

Pour rappel : sans réponse de la part des clubs présents, une amende sera de 52€ sera appliquée par feuilles de présence et/ou jonglerie non reçue comme spécifiée dans l'annexe financière 2025/2026

Centre 2 : ERAGNY FC 1 – GONESSE RC 2 – PERSAN US 1 & ERMONT AMS 1

FESTIVAL FOOT U13

Conformément à l'article 6 du Règlement du Festival Foot U13, la commission rappelle que toutes les équipes présentes qui n'enverront pas leur feuille de présence et de jonglerie, seront disqualifiées.

Pour rappel : sans réponse de la part des clubs présents, une amende sera de 52€ sera appliquée par feuilles de présence et/ou jonglerie non reçue comme spécifiée dans l'annexe financière 2025/2026

Centre 2 : SOISY AM FC 1 – FRNACONVILLE FC 1 – EZANVILLE US 1 & PARMAIN AC 1

Centre 4 : ST BRICE FC 2 – ST LEU FC 3 – VIARMES ASNIERES OL 1 & ARGENTEUIL RC 3

Centre 5 : COSMO TAVERNY 2 – VILLIERS FC 2 & 1 & MONTMORENCY FC 2

Centre 6 : MERY MERIEL FC 1 – ARGENTEUIL RC 1 & 2 & PIERRELAYE FC 1

Centre 7 : BELLOY ST MARTIN ASC 1 – CHAUMONTEL LUZARCHES AS 2 – JOUY FC 2 & ERMONT ACF 1

Centre 10 : MONTMORENCY FC 1 – SARCELLES AAS 1 & 2 & JOUY FC 1

Centre 11 : ST OUEN AS 2 – HERBLAY ES 2 – MAGNY FC 1 & BEZONS USO 1

Centre 13 : ERMONT ACF 2 – ERAGNY FC 1 – MENUICOURT AS 1 & VAUREAL FCM 1

Centre 14 : BEAUCHAMP AS 2 – ERMONT AMS 1 – ARGENTEUIL FC 1 & ST OUEN AS 1

Centre 15 : ENTENTE BEAUMONT MOURS 1 - ENTENTEN SSG 2 & 3 & ST PRIX ES 2

1^{er} APPEL FEUILLES DE PLATEAUX

ATTENTION

Pour rappel : sans réponse de la part des clubs, une amende sera de 52€ sera appliquée par feuilles de match non reçue comme spécifiée dans l'annexe financière 2025/2026

PLATEAU U8 du 24/01/2026

ARGENTEUIL FC : 1^{er} appel de feuille de présence de vos joueurs sur centre du plateau U8 à ST LEU FC du 24/01/26

COURDIMANCHE AS : 1^{er} appel de feuille récapitulative et feuille de présence de vos joueurs sur centre du plateau U8 à COURDIMANCHE AS du 24/01/26

JOUY FC : 1^{er} appel de feuille de présence de vos joueurs sur centre du plateau U8 à COURDIMANCHE AS du 24/01/26





ERMONT AMS : 1^{er} appel de feuille de présence de vos joueurs sur centre du plateau U8 à ERMONT AMS du 24/01/26

FRETTOISE ES : 1^{er} appel de feuille de présence de vos joueurs sur centre du plateau U8 à ERMONT AMS du 24/01/26

PLATEAU U9 du 24/01/2026

DEUIL ENGHIEU FC : 1^{er} appel de feuille de présence de vos joueurs sur centre du plateau U9 à ECOUEN FC du 24/01/26

PERSAN US : 1^{er} appel de feuille de présence de vos joueurs sur centre du plateau U9 à ADAMOIS OL du 24/01/26

ST OUEN AS : 1^{er} appel de feuille de présence de vos joueurs sur centre du plateau U9 à ST OUEN AS du 24/01/26

MARCOUVILLE CITY CPA : 1^{er} appel de feuille de présence de vos joueurs sur centre du plateau U9 à OSNY FC du 24/01/26

1^{er} APPEL FEUILLES DE CRITERIUM

ATTENTION

Pour rappel : sans réponse de la part des clubs, une amende sera de 52€ sera appliquée par feuilles de match non reçue comme spécifiée dans l'annexe financière 2025/2026

CRITERIUM U10

GARGES FCM 23 : 1^{er} appel de la feuille de match n° 55360460 - critérium U10 – série 2 Poule B vs HERBLAY ES 23 le 07/02/26

ADAMOIS OL 22 : 1^{er} appel de la feuille de match n° 55360584- critérium U10 – série 2 Poule D vs ARGENTEUIL FC 23 le 07/02/26

ARGENTEUIL FC 24 : 1^{er} appel de la feuille de match n° 55360715 - critérium U10 – série 2 Poule G vs PUISEUX LOUVRES FC 21 le 07/02/26

VILLIERS FC 22 – 23 & 24 : 1^{er} appel des feuilles de match n° 55376012 – 55376074 & 55376119 - critérium U10 – série 3 Poules A – B & C vs PERSAN US 21 – 22 & 23 le 07/02/26

ENTENTE SSG 24 : 1^{er} appel de la feuille de match n° 55376120 - critérium U10 – série 3 Poule C vs MONTIGNY FC 23 le 07/02/26

CRITERIUM U11 AVENIR

ST BRICE FC 1 : 1^{er} appel de la feuille de match n° 55393242 - critérium U11 Avenir Poule A vs ENTENTE SSG 1 le 07/02/26

CRITERIUM U11

ADAMOIS OL 1 & 2 : 1^{er} appel des feuilles de matchs n° 55379001 & 55379135 - critérium U11 série 2 Poules C & D vs ARGENTEUIL FC 2 & 3 le 07/02/26





FRANCONVILLE FC 3 : 1^{er} appel de la feuille de match n° 55379131 - critérium U11 – série 2 Poule D vs BEZONS USO 2 le 07/02/26

CERGY PONTOISE FC 3 : 1^{er} appel de la feuille de match n° 55379134 - critérium U11 – série 2 Poule D vs VIARMES ASNIERES OL 2 le 07/02/26

HERBLAY ES 2 – 3 & 4 : 1^{er} appel des feuilles de match n° 55388707 – 55388735 & 55388765 - critérium U101– série 3 Poules D – E & F vs VILLIERS FC 2 – 3 & 4 le 07/02/26

2^{ème} APPEL FEUILLES DE CRITERIUM

ATTENTION

Pour rappel : sans réponse de la part des clubs, une amende sera de 52€ sera appliquée par feuilles de match non reçue comme spécifiée dans l'annexe financière 2025/2026

CRITERIUM U10

MARCOUVILLE CITY CPA 21 & 22 : 2^{ème} appel des feuilles de matchs n° 55360710 & 55359129 - critérium U10 – série 2 Poules G & I vs ARGENTEUIL FC 24 & 25 le 31/01/26

GONESSE RC 23 : 2^{ème} appel de la feuille de match n° 55376115 - critérium U10 – série 3 Poule C vs ENTENTE SSG 24 le 31/01/26

CRITERIUM U11 AVENIR

MONTMAGNY FC 1 : 2^{ème} appel de la feuille de match n° 55393241 - critérium U11 Avenir – Poule A vs ST BRICE FC 1 le 31/01/26

CRITERIUM U11

MONTMORENCY FC 1 & 2 : 2^{ème} appel des feuilles de matchs n° 55378771 & 55378937 - critérium U11 – série 2 Poules A & B vs ARGENTEUIL RC 2 & 3 le 31/01/26

CORMEILLAIS ACS 1 : 2^{ème} appel de la feuille de match n° 55379512 - critérium U11 – série 2 Poule E vs VEXIN AS 1 le 31/01/26

MARCOUVILLE CITY CPA 1 & 2 : 2^{ème} appel des feuilles de matchs n° 55379644 & 55379689- critérium U11 – série 2 Poules G & H vs ARGENTEUIL FC 4 & 5 le 31/01/26

ST LEU FC 2 & 3 : 2^{ème} appel des feuilles de matchs n° 55382131 & 55382159 - critérium U11 – série 3 Poules A & B vs MONTMAGNY FC 2 & 3 le 31/01/26

CRITERIUM U12

SOISY AM FC 23 & 24 : 2^{ème} appel des feuilles de matchs n° 55397617 & 55397645 - critérium U12 – série 2 Poules I & J vs VILLIERS FC 22 & 22 le 31/01/26

GOUSSAINVILLE FC 21 & 23 : 2^{ème} appel des feuilles de matchs n° 55397671 & 55397727 - critérium U12 – série 3 Poules A & C vs AJED 21 & 23 le 31/01/26





CRITERIUM U12 AVENIR

VILLIERS FC 21 : 2^{ème} appel de la feuille de match n° 55384531- critérium U12 Avenir – Poule B vs FRANCONVILLE FC 22 le 31/01/26

FRANCONVILLE FC 21 : 2^{ème} appel de la feuille de match n° 55384528 - critérium U12 Avenir Poule B vs GONESSE RC 21 le 24/01/26

CRITERIUM U13

CORMEILLAIS ACS 1 : 2^{ème} appel de la feuille de match n° 55395252- critérium U13 – série 1 Poule D vs MAGNY FC 1 le 31/01/26

INFORMATION IMPORTANTE

En lien avec la commission Foot Animation, le comité directeur a décidé que le District participerait aux frais des clubs pour l'achat des goûters offerts aux enfants à hauteur de 0,50€ par enfant présent sur présentation de la facture. Le montant du remboursement ne pourra cependant pas dépasser le montant de la facture d'achat.

A titre expérimental, cette décision s'appliquera cette saison uniquement pour les plateaux U6/U7. La commission vous communique ci-dessous les conditions d'application.

- ◆ Le club visiteur doit impérativement remettre sa feuille de présence en arrivant sur le plateau au Responsable du centre
- ◆ Le club recevant collecte toutes les feuilles de présence, complète la feuille récapitulative du plateau (modèle envoyé sur la messagerie officielle des clubs) en indiquant le nombre exact de joueurs, le nombre d'équipes et de clubs présents.
- ◆ Le club recevant dépose toutes ces feuilles dans FAL au plus tard le 9^{ème} jour qui suit le plateau
Exemple : si le plateau se tient le samedi 21 septembre, le club recevant devra déposer toutes les feuilles dans FAL au plus tard le lundi 29 septembre à 16 heures (avant la tenue de la séance de la commission).
- ◆ Le club recevant doit envoyer via la messagerie officielle du club, la facture d'achat des goûters au cours de la semaine suivant le plateau. Si celle-ci concerne les achats pour plusieurs plateaux la commission ne retiendra que la partie concernant le plateau U6/U7.
- ◆ La commission établira pour chaque club la fiche de remboursement à effectuer en fonction des documents reçus à la date limite, du nombre d'enfants présents et de la facture.
- ◆ Un état sera transmis à la comptabilité pour le remboursement sur le compte club le 15/12 – le 15/03 et le 15/06
- ◆ La commission ne pourra accepter aucune dérogation
- ◆ Un premier bilan sera fait début janvier et un autre en fin de saison. Cette décision pourrait être étendue aux plateaux U8 & U9 la saison prochaine

ATTENTION !! LE DÉPÔT DES FEUILLES DANS FAL ET L'ENVOI DE LA FACTURE DANS LES DELAIS EST OBLIGATOIRE POUR OBTENIR LA PARTICIPATION FINANCIERE. TOUTES FEUILLES OU FACTURES HORS DELAIS NE POURRONT ÊTRE PRISES EN COMPT





AMENDES

BEZONS USO : 1^{er} Forfait non avisé de votre équipe 23 sur match n° 55375891 – critérium U10 série 1 poule C à MARLY ES le 07/02/26

Amende : 15€

BEZONS USO : 1^{er} Forfait non avisé de votre équipe 2 sur match n° 55379131 – critérium U11 série 2 poule D à FRANCONVILLE FC le 07/02/26

Amende : 15€

VIARMES ASNIERES OL : 2^{ème} Forfait non avisé de votre équipe 2 sur match n° 55379134 – critérium U11 série 2 poule D à CERGY PONTOISE FC le 07/02/26

Amende : 25€

VILLIERS FC : 1^{er} Forfait non avisé de vos équipes 2 – 3 & 4 sur match sn° 55388707 – 55388735 & 55388765 – critérium U11 série 3 poule D – E & F à HERBLAY ES le 07/02/26

Amende : 15€ x 3 = 45€

ARGENTEUIL FC : 1^{er} Forfait non avisé de votre équipe 23 sur match n° 55360584 – critérium U10 série 2 poule D à ADAMOIS OL le 07/02/26

Amende : 15€

FONTENAY FC : Absence de votre club non avisée (-48h avant) sur centre du plateau U8 du 07/02/26 à VIARMES ASNIERES OL

Amende : 50€

FRETTOISE ES : Absence club non avisée (-48h avant) sur centre du plateau U8 du 07/02/26 à MERY MERIEL FC

Amende : 50€

SURVILLIERS AVENIR : 1^{er} Forfait non avisé de votre équipe 1 sur match n° 55375405 – critérium U11 série 1 poule A à NEUVILLES AS le 07/02/26

Amende : 15€

GOUSSAINVILLE FC : Feuille irrégulière du match n° 55376121 - critérium U10 série 3 poule C vs GONESSE RC 23 du 07/02/26 (manque n° match)

Amende : 10€

VILLIERS FC : Feuille irrégulière du match n° 55393273 - critérium U11 Avenir vs FRANCONVILLE FC 1 du 07/02/26 (manque n° match)

Amende : 10€

MONTMAGNY FC : Feuilles irrégulières des matchs n° 55360530 & 55360575 - critérium U10 série 2 poule C & D vs FRANCONVILLE FC 122 & 23 du 31/01/26 (manque n° match – catégorie – série & n° équipe concernée)

Amende : 10€ x 2 = 20€

MONTMAGNY FC : Feuilles irrégulières des matchs n° 55382136 – 55382164 & 55382192 - critérium U11 série 3 poules A – B & C vs SOISY AM FC 1 - 2 & 3 du 07/02/26 (manque n° match & n° équipes)

Amende : 10€ x 3 = 30€

ETOILE SPORTIVE VO : Inscription joueurs non licenciés sur feuille de présence U8 – centre du plateau à GARGES FCM le 18/10/25

Amende : 13 x 120€ = 1.560€





MONTMORENCY FC 21 : Non réception de la feuille de match n° 55358463 - critérium U10 – série 1 Poule B vs PIERRELAYE FC 21 le 24/01/26 malgré 2 appels de feuille sur le PV de la commission

Non-transmission de la feuille de match après 2 relances

Amende : 52€

THILLAY ESM 21 : Non réception de la feuille de match n° 55375885- critérium U10 – série 1 Poule C vs MARLY ES 22 le 24/01/26 malgré 2 appels de feuille sur le PV de la commission

Non-transmission de la feuille de match après 2 relances

Amende : 52€

GARGES FCM 3 : Non réception de la feuille de match n° 55378929 - critérium U11 série 2 Poule B vs MONTMORENCY FC 2 le 24/01/26 malgré 2 appels de feuille sur le PV de la commission

Non-transmission de la feuille de match après 2 relances

Amende : 52€

ARGENTEUIL FC 5 : Non réception de la feuille de match n° 55379687 - critérium U11 série 2 Poule H vs SARCELLES AAS 3 le 24/01/26 malgré 2 appels de feuille sur le PV de la commission

Non-transmission de la feuille de match après 2 relances

Amende : 52€

GARGES FCM 21 : Non réception de la feuille de match n° 55384499 - critérium U12 Avenir Poule A vs BEAUCHAMP AS 21 le 24/01/26 malgré 2 appels de feuille sur le PV de la commission

Non-transmission de la feuille de match après 2 relances

Amende : 52€

FRANCONVILLE FC 21 : Non réception de la feuille de match n° 55384528 - critérium U12 Avenir Poule B vs GONESSE RC 21 le 24/01/26 malgré 2 appels de feuille sur le PV de la commission

Non-transmission de la feuille de match après 2 relances

Amende : 52€

ST PRIX ES 22 : Non réception de la feuille de match n° 55397527 - critérium U12 - série 2 Poule F vs OSNY FC 23 le 24/01/26 malgré 2 appels de feuille sur le PV de la commission

Non-transmission de la feuille de match après 2 relances

Amende : 52€

GOUSSAINVILLE FC 1 : Non réception de la feuille de match n° 55395456 - critérium U13 - série 1 Poule D vs SOISY AM FC 1 le 24/01/26 malgré 2 appels de feuille sur le PV de la commission

Non-transmission de la feuille de match après 2 relances

Amende : 52€

MARCOUVILLE CITY CPA 1 : Non réception de la feuille de match n° 55395541 - critérium U13 - série 1 Poule E vs BELLOY ST MARTIN ASC 1 le 24/01/26 malgré 2 appels de feuille sur le PV de la commission

Non-transmission de la feuille de match après 2 relances

Amende : 52€

ANNULATION D'AMENDES

DOMONT FC : Forfait de votre équipe 1 sur centre ° 15 du Festival Foot U13 à PERSAN US le 17/01/26

Amende : 25€





APPEL A CANDIDATURE

La commission est à la recherche de clubs qui souhaiteraient recevoir les différentes manifestations départementales suivantes :

Festival Foot U13 Samedi 28 Mars 2026 sur les installations de ST BRICE FC
(attente confirmation)

Challenge U10 & U11 Samedi 30 Mai 2026

Coupe du Comité U12 Vendredi 8 Mai 2026

JND Samedi 13 Juin 2026 (toute la journée) et
Dimanche 14 Juin 2026 (la matinée)

PROCHAINE REUNION LUNDI 16 FEVRIER 2026